

chausson

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09566837 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

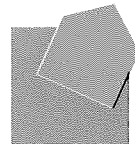
CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24739508 DU 9/09/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ADRIEN								
703178.01	COLLE MS POLYMERE BLANC 290ML EDIA	1	U		5,80	5,80		
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
670051.01	JOINT ACRYLIQUE BLANC 300ML GYPSO	2	U		3,68	7,36		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
351247.01	BANDE FIBRE VERRE ADHESIVE 48MM/90M	1	U		6,75	6,75		
	dont Eco-Contribution					(0,08)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	6	ML		0,74	4,44		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	15,60	ML		1,07	16,69		
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
174989.01	RAIL 70-3,00ML GYPSO	3	ML		1,81	5,43		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
174895.04	MONTANT 70/35-3,00ML GYPSO	18	ML		2,19	39,42		
	dont Eco-Contribution					(0,18)		
2435.09	PREGYDRO BA13 260/120	18,72	M2		10,17	190,38		
	dont Eco-Contribution					(2,25)		
132120.15	LITEAU SAPIN CL2J 20/ 40- 5,00	5	ML		0,68	3,40		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	4	U		6,94	27,76		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
161125.01	KERDI 200 -RLX 30M2	2	M2		12,78	25,56		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
486512.01	KIT PROTEC.A L'EAU S.CARREL. EDILIS	1	U		53,96	53,96		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.



Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09566837 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15845366 DU 10/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	4	U		25,17	100,68		
758940.01	CORNIERE RIVE 19/24 BLANC -3,05ML	3,05	ML		2,27	6,92		
BON N° 15845367 DU 10/09/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
11931.01	JOINT FIN BLANC -SAC 5KG EDILIS	1	U		9,68	9,68		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(3,74)		

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
509,23	20,00% 101,85	611,08	31/10/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.